

## Gouvernance de l'action sociale ministérielle

### *Chantier en suspens*

**Dans le prolongement de la réunion du 31 mai 2018 sur l'orientation de l'action sociale ministérielle mais également des audits effectués par le CGEFI et des audits techniques d'AGRAF et d'EPAF, le Secrétariat Général des ministères économiques et financiers a organisé, le 13 juin, un groupe de travail consacré à la gouvernance de l'action sociale et au devenir des associations, sous la présidence de Mme Braun-Lemaire.**

Au vu des enjeux, les représentants au Comité Technique Ministériel ont été associés à ce groupe de travail.

**FO Finances** a rappelé son isolement, au moment de s'opposer à l'autonomisation des associations. Une décennie plus tard, le résultat est là : dans les faits, c'est une fausse autonomie puisque la tutelle (le ministère) décide du montant des subventions et comme le dit l'adage « qui paye, décide ».

Rappelant l'acquis historique de l'action sociale ministérielle, résultante bien souvent de sortie des conflits sociaux, Mme Braun Lemaire, Secrétaire Générale des ministères économiques et financiers a présenté les objectifs qu'elle veut atteindre : améliorer les prestations, simplifier la gouvernance et organiser l'articulation entre national et local.

**FO Finances** a posé comme préalable, avant de s'engager dans le débat : le maintien, voire l'augmentation, du budget consacré à l'action sociale dans la prochaine Loi de Finances.

D'autre part, pour **FO Finances**, le champ de la discussion devait se limiter aux trois associations à droit exclusif (AGRAF, ALPAF, EPAF), excluant de fait les associations socio-culturelles (ATSCAF, Place des

arts, etc..) et pour le logement la Masse des Douanes. Le débat se devait donc être circonscrit aux trois associations citées et aux prestations versées par les délégations, ce dont a convenu la présidente de séance.

Les revendications **FO Finances** ont été clairement réaffirmées :

- **Maintien du budget de l'Action Sociale**
- **Maintien des prestations**
- **Pas de plan social pour les personnels dans les associations**
- **Ne pas diluer l'Action Sociale dans l'inter ministérialité**
- **Maintien d'un réseau départemental des délégations de l'action sociale.**

Les constats peuvent être partagés, il y a des difficultés dans le rôle politique du CNAS et en particulier dans celui qui doit être le sien, celui de débattre des lignes stratégiques de l'action sociale.

Dans les associations, trop de réunions et trop d'interlocuteurs alourdissent leur pilotage. De même, et l'enquête de 2017 l'a démontré, trop d'agents méconnaissent leurs prestations.

L'audit du CGEFI sur la gouvernance, après un constat assez sévère, même s'il ne remet pas en question la grande compétence des associations AGRAF, ALPAF et EPAF, en tire une orientation principale : la fusion des associations dans une structure unique, sans apporter des études de faisabilité.

A plusieurs reprises, **FO Finances** a demandé quelles pistes de travail avaient la préférence du Secrétariat Général et si en particulier elles s'inscrivaient dans

cette proposition de fusion des associations.  
Mme Braun-Lemaire a précisé certains axes de travail qui devaient être engagés :

- **L'articulation Paris – Province au niveau de la restauration collective est une priorité. La question du champ d'action de l'AGRAF, aujourd'hui circonscrit à Paris et quelques départements limitrophes, est posée,**
- **Le parc EPAF nécessite des ajustements qui devront passer par des investissements mais également par des fermetures de certains sites,**
- **La lisibilité des associations pourrait passer par un changement de nom plus identifiable,**
- **La gouvernance des associations doit être améliorée par un dialogue de gestion plus riche et des moyens de mutualisation de pilotage mutualisés.**

Le CGEFI a évoqué une mutualisation des fonctions financières, de la communication et une politique tarifaire unique avec une vision nationale.

**Pour Mme Braun Lemaire, à ce stade, les éléments ne sont pas réunis pour acter la proposition du CGEFI de fusion des associations. Selon elle, si cette option apparaît séduisante, sa faisabilité n'est pas aussi évidente. En revanche, elle exclut le statu quo et souhaite une étude de faisabilité.**

Sans en faire une ligne rouge, **FO Finances** ne se prononce pas à ce stade sur une telle perspective, à partir du moment où de l'aveu même de la Secrétaire

Générale, les éléments ne sont pas réunis pour en percevoir les atouts mais également les faiblesses.

Sur le CNAS, pour la Secrétaire Générale, il faudra aussi évoluer sur son rôle et la gouvernance, en incluant de nouvelles prestations ou des prestations gérées actuellement par le secrétariat général.

Depuis plusieurs mois de nombreuses réunions ont eu lieu entre le secrétariat général et les CODIR des différentes associations, où des schémas de reconfiguration ont été présentés et débattus. Les fédérations ont également été conviées à des groupes de travail ou des réunions d'information mais pour l'instant aucune décision ne ressort de ces discussions.

**FO Finances** s'inquiète de l'incertitude créée par cette absence de décision claire. Les personnels dans les délégations et dans les associations sont dans l'attente d'informations depuis plus d'un an. Cette situation est excessivement anxiogène, il est nécessaire de leur apporter une réponse quant à leur avenir.

Dans une période difficile où les dossiers aboutissent souvent à une remise en question des acquis des salariés et des fonctionnaires en particulier, **FO Finances** est prêt à s'engager dans une démarche d'évolution de la gouvernance de l'action sociale ministérielle mais sous certaines conditions, rappelées dès l'ouverture de cette réunion.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ  
DE L'ACTION SOCIALE SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

Rubrique ACTION SOCIALE